

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 27 janvier 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le DEUX FEVRIER, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à M. Roger VIARSAC

M. Patrick CATHENOZ, pouvoir à M. Christian CARRERE

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LOUPIAS

2026-02-03 / MARCHES PUBLICS

ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE NYONS

Choix du titulaire

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

1°) Objet du Marché

La Commune de NYONS compétente pour la collecte, le transport, le traitement des eaux usées ainsi que le contrôle des raccordements et l'élimination des eaux produites, a pour obligation de mettre à jour son Schéma Directeur d'Assainissement Collectif.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a pour objectifs principaux :

- d'améliorer la connaissance du fonctionnement du système d'assainissement (réseaux et ouvrages de dépollution),
- de recenser les problèmes existants, tant règlementaires que techniques,
- de proposer à la collectivité des solutions adaptées et fiables pour remédier aux dysfonctionnements actuels
- et de permettre à la collectivité de faire des choix justifiés quant aux orientations futures de la gestion de l'assainissement.

Pour sa réalisation, la Commune a lancé une consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article L 2123-1 du code de la commande publique. Le marché porte sur une prestation intellectuelle.

La consultation s'est déroulée suivant les étapes suivantes :

- 1° Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 21 novembre 2025,
- 2° Date limite de réception des offres : le 17 décembre 2025,
- 3° Analyse des candidatures et offres réalisées par le Bureau d'Etudes de la Ville de NYONS
- 4° Audition de trois candidats sélectionnés le 09 janvier 2026,
- 5° Négociations avec les trois candidats du 14 au 21 janvier 2026,
- 6° Présentation de l'analyse des offres à la Commission d'Appel d'Offres le 27 janvier 2026 pour le choix du titulaire.

La Commission d'Appel d'Offres du 27 janvier 2026 a décidé de retenir à l'unanimité la Société :

SOCIETE NALDEO (Montélimar)

Montant de base : 104 222,00 € HT
PSE 1 – Aubres : 15 542,00 € HT
PSE 2 – Venterol : 16 719,00 € HT

MONTANT TOTAL :136 483,00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le marché de prestation intellectuelle avec la Société NALDEO pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de l'Agglomération de NYONS,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant et les faire exécuter.

Aurélie LOUPIAS
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS


